

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2020/180 Paraphe : <i>BS</i>
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE <i>Délibération n°DC2020/70</i>	

Nombres de membres :

En exercice : 122

Présents : 75

Votants : 85

POUR : 85 (100%)

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Le vingt-deux octobre deux mille vingt, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à Vouziers sous la Présidence de Benoît SINGLIT, Président

Date de la convocation : 15/10/2020

M. Roland DESTENAY est élu secrétaire de séance.

Avant pouvoir de vote : Mmes ANDREY Daniele, BAUDART Martine, BERGERY Marie-Claude, BOILEAU Odile, CORNEVIN Barbara, FOURCART Marie-Hélène, GUERIN Anne-Marie, HAUDECOEUR Agnès, HERBINET Fabienne, LALLEMENT Séverine, LAMPSON Nadège, LELOUP Nathalie, PIEROT Chantal, PIRAS Caroline, ROUSSY Elise, SEMBENI Peggy, VERNEL Martine, VERREAUX Muriel et MM AUROUX Emmanuel, BERTHELEMY Mathieu, BESANCON Tony, BESTEL Bernard, BOLY Francis, BONTEMPS Adrien, BOUILLEAUX Jean-Pol, BOUILLON Daniel, BOUILLON Mathieu, BOXEBELD Pascal, CANIVENQ Roland, CANNAX Francis, CARPENTIER Dominique, CORNILLE Jean-Pierre, DANNEAUX Dominique, DAUPHY Bruno, DEMISSY Pierre, DEOM Bernard, DESGEORGES Marc, DESTENAY Roland, DIEUDONNE Jean-Claude, DUGARD Yann, DUMANGE Dominique, FLEURY Vincent, GENTY Jean-Charles, GOMEZ Jean-Baptiste, GROSSELIN Jacques, HAULIN Bertrand, LAIES Benoit, LAURENT-CHAUVET Pierre, LE GALL Jean-François, LEBON Christophe, LOBIDEL Alain, LORFEUVRE Gérald, LORIN Dominique, LOUIS Jean-Marc, MACHINET Jean Baptiste, MACHINET Thierry, MALVAUX André, MALVAUX Frédéric, MANCEAUX Christophe, MATHIAS Frédéric, MINET Maxime, MOUTON Francis, NANJI Léopold, NICOLITCH Cédric, NOCTON Thierry, OUDIN Hubert, PERTUS Xavier, PIERSON Florent, POU CET Eric, QUEVAL Guillaume, RATAUX Frédéric, RENAUX Thierry, RENOLLET Hubert, RICHELET Jean-Pol, SIGNORET Francis, SINGLIT Benoit, TERRIER Damien, THIÉRION Vincent, VAIRY Lionel, VALET Bruno, VILLERETTE Nicolas.

Représentés : Mme DION Valentine donne pouvoir de vote à Mme HAUDECOEUR Agnès, Mme HUSSON POISSON a donné pouvoir de vote à M. POU CET Eric, Mme LESEUR Patricia a donné pouvoir de vote à M. DUGARD Yann, Mme MARCHERAS Laetitia a donné pouvoir de vote à M. SIGNORET Francis, Mme PAYEN Françoise a donné pouvoir de vote à M. BOLY Francis, Mme ROGER Magali a donné pouvoir de vote à M. CARPENTIER Dominique, M. COLSON Pascal donne pouvoir de vote à M. MACHINET Jean-Baptiste, M. COURVOISIER donne pouvoir de vote à M. MATHIAS Frédéric, M. DEGUY Bernard a donné pouvoir de vote à M. DESTENAY Roland, M. LESOILLE Patrick donne pouvoir de vote à M. BOUILLON Daniel.

OBJET : OPERATION BONS D'ACHATS SOLIDAIRES

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise et notamment sa compétence en matière de développement économique ;

Considérant que la période de confinement stricte, conséquence directe de la crise sanitaire du coronavirus, qui s'est déroulée du 17 mars au 11 mai a mis en difficulté les commerçants, artisans et entreprises du territoire de l'Argonne Ardennaise ;

.../...

**Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture le
et de sa publication ou notification le**

~~29 OCT. 2020~~

Considérant que la précédente mandature a décidé d'attribuer aux habitants du territoire un bon d'achat à destination des habitants du territoire, à hauteur de 10€ pour une personne seule et de 30€ par famille, à dépenser dans les enseignes (commerçants, artisans, entreprises) du territoire qui participent à l'opération entre la fin octobre et le 31/12/2020 ;

Considérant que les bons ont été édités par l'association « Vitrines de France », laquelle assurera leur réception et leur contrôle en vue des remboursements aux professionnels et qu'ils ont été transmis à la population par les services communautaires ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire
APPROUVE l'opération intitulée « Bons d'achat solidaires »
PREND ACTE du cout prévisionnel de l'opération détaillé ci-après :

<u>Postes de dépenses</u>	<u>Prévisionnel TTC 2020</u>
10 € X 2925 foyers	29 250,00 €
30 € X 4956 foyers	148 680,00 €
Adhésion Vitrines de France	222,00 €
Impression + gestion chèques cadeaux	4 032,00 €
Frais postaux	4 000,00 €
Frais de communication	5 000,00 €
Budget prévisionnel	191 184,00 €

CHARGE le Président ou son représentant de réaliser toutes les démarches visant à la bonne réalisation de cette opération.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

Le Président,



Benoît SINGLIT